



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 106.2021 - édition du 26/04/2021



A R R E T E

Portant désignation des médecins agréés du Département des Alpes-Maritimes

**Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 relative au statut général de la fonction publique ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2013-447 du 30 mai 2013 modifiant le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
- VU l'arrêté préfectoral du 25 avril 2018 portant désignation des médecins agréés du Département des Alpes-Maritimes pour une période de 3 ans ;
- VU les avis demandés au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins et/ou à l'union syndicale des médecins des Alpes-Maritimes ;
- SUR proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ;



ARRETE

Article 1er : La liste des médecins agréés du département des Alpes-Maritimes, en annexe, est établie pour une durée de trois ans à compter du 25 avril 2021.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-Maritimes et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence – Alpes – Côte d'Azur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 22 AVR. 2021

Le Préfet des Alpes-Maritimes,

Le Préfet des Alpes-Maritimes

Bernard GONZALEZ

LISTE DES MEDECINS AGREES
pour une durée de 3 ans à compter du
25 avril 2021

CARDIOLOGIE		
ABICHACRA Marwan	88, Bd Carnot - 06400 CANNES	04 93 39 69 59
AUBERT Jean-Marc	Les Bureaux du Soleil Bât A 251 Chemin des Gourettes 06370 MOUANS SARTOUX	04 93 75 33 33
COPELOVICI Samuel	34, Bd Delfino - 06300 NICE	04 93 56 44 04
DRAI Eric	32, Bd Général Delfino - 06300 NICE	06 07 40 07 03
GRIBALDO Richard	292, avenue de Cannes - Les Ormes B 06210 MANDELIEU	04 93 49 25 60
CHIRURGIE ESTHETIQUE		
CASEY Richard	127, rue d'Antibes - 06400 CANNES	04 93 38 83 25
DECAILLET Jean-Marc	Clinique St George - 2, avenue de Rimiez 06100 NICE	04 93 27 22 60 06 60 65 46 77
SABATIER Henry	43, Bd Dubouchage - 06000 NICE	04 93 87 83 66
CHIRURGIE VASCULAIRE		
PLANCHARD Pierre	50, avenue Cap de Croix - 06100 NICE	04 93 54 34 03
DERMATOLOGIE		
BARELLI Lydie	17, rue Robert Latouche - 06200 NICE	06 15 06 04 03
BODOKH Isaac	109, rue d'Antibes - 06400 CANNES	04 93 30 35 81
ENDOCRINOLOGIE		
BODA Mireille	2, Bd Jean Jaurès - 06300 NICE	04 93 80 40 31
ROCHEZ-FRAIBERG Muriel	24, rue Pasteur - 06400 CANNES	06 62 61 22 19
GYNECOLOGIE		
COMPE Armelle	Centre PMI - Maison du Département 4, rue Victor Hugo - 06500 MENTON	06 64 91 41 49
HARROCH Daniel	31, Bd Dubouchage "L'Empire" 06000 NICE	04 93 85 92 21 06 03 95 95 67
GASTRO-ENTEROLOGUE		
BEL Michel	28, route de Cannes - 06130 GRASSE	04 93 40 41 41 06 09 54 23 69
BENATTAR Jean-Michel	10, rue de France - 06000 NICE	04 93 87 77 00 06 03 04 36 01
VEYRES Bruno	26, Bd Dubouchage - 06000 NICE	04 93 85 37 32 06 60 93 48 89
MEDECINE GENERALE		
ABBYAD Richard	54, avenue Cyrille Besset - 06100 NICE	04 93 52 35 68
ACHACHE Bouhadjar	75, Bd Virgile Barel - Le Sun Stéphane 06300 NICE	06 68 14 65 35

ALBERGEL Simone	37, avenue de Cannes 06160 JUAN-les-PINS	06 11 52 40 22
AMOUYAL Alain	37, avenue de Cannes 06160 JUAN-les-PINS	04 93 61 28 83
AMSELLEM Joëlle	48, avenue Clément Roassal-06000 NICE	06 16 49 35 25
AMSELLEM Gabriel	34, rue Trachel - 06000 NICE	04 93 51 95 38
ANDRAOS Ghassan	Résidence du Château 06730 ST ANDRE de la ROCHE	04 93 54 50 09
ATLAN Pierre	52, rue Gioffredo - 06000 NICE	04 93 85 80 84
AUGRAS-FABRE Christian	Le Villeneuve - Place du Grand Jardin 06140 VENCE	04 93 58 34 70 06 11 41 82 23
BACCA Jean-Pierre	16, avenue des Blavets 06420 ST SAUVEUR-sur-TINEE Cab secondaire : 15, place Dr Simon 06690 TOURRETTE-LEVENS	06 09 30 24 11
BAUDET Manuel	Centre commercial du Bayle 06810 AURIBEAU-sur-SIAGNE	04 93 42 88 44
BAUMIER Pascale	3, rue Raoul Bosio - 06000 NICE	04 97 13 23 29
BEUFAY Thierry	4, rue Marius Pencenat - 06390 CONTES	04 93 79 00 51
BENKEMOUN Jean-Patrick	153, Bd de Cessole - 06100 NICE	04 93 51 63 71
BENSUSSAN Jean	282 bis, avenue de la Californie 06200 NICE	04 93 71 33 52
BENZAKEN ATTIA Lyne	7, rue Paradis - 06000 NICE	04 93 87 85 35
BERG-HOIJTINK Nathalie	54, avenue Foch - "Le Marivaux" 06140 VENCE	04 93 58 16 61 06 20 02 13 62
BERNASCONI Pierre	32, rue Auguste Gal - 06300 NICE	04 93 55 18 18
BIHAR Simon	16, route de Grenoble - 06200 NICE	04 93 21 92 21
BILY Franck	Centre de Gestion Fonction Publique Territoriale-33, avenue Henri Lantelme 06700 ST LAURENT DU VAR	04 92 27 34 34 06 22 75 40 63
BISCH Olivier	2, ave Auguste Renoir 06800 CAGNES-sur-MER	06 07 02 90 73
BLOCH Thierry	24, avenue de Lattre de Tassigny 06400 CANNES	04 93 99 99 88
BOIRON Frédérique	1A, chemin St Antoine Résidence St Antoine Bt A - 06530 SPERACEDES	06 19 81 32 17
BONNEFOND Maïmouna	187, avenue du Général de Gaulle 06670 LEVENS	04 93 79 71 19
BOTELLA Georges	8, place Général Bertrand 06590 THEOULE	06 15 78 60 68
BOTELLA Raymond	21, Bd Carnot - 06400 CANNES	06 11 05 00 56
CANOLLE Julien	19 ter, rue Fodéré - 06300 NICE	04 93 89 50 07
CARANTA Rémi	2, rue Chevalier Martin 06800 CAGNES SUR MER	04 93 73 82 00
CARAVEO jean-claude	56, rue Auguste Pégurier - 06200 NICE	04 93 83 61 49
CASELLES Didier	22, rue Gounod - 06000 NICE	04 93 82 11 22
CECCARELLI Bruno	84, rue d'Antibes - 06400 CANNES	04 92 98 60 60
CENDRAS Véronique	1755, route des dolines 06560 SOPHIA-ANTIPOLIS	06 14 65 17 50

CHAUD Jean-Paul	8, place Général Bertrand 06590 THEOULE-sur-MER	06 22 42 14 09
CHIARABELLI-GIACCHERO Wilma	3, rue Raoul Bosio - 06000 NICE	06 21 37 75 45
CHASSERY Jacques	16, avenue Carnot - 06500 MENTON	04 93 35 76 58
CLERC Patrice	31, rue Gioffredo - 06000 NICE	04 93 85 37 10
CLERCQ Alexia	Le Villeneuve Place du Grand Jardin 06140 VENCE	04 93 58 34 70
COSTA-LEMAIRE Laure	30, avenue du Mont Joli - 06110 LE CANNET	04 93 45 50 21
COUERY-MOLINERI Anne	5, place Général de Gaulle 06370 MOUANS SARTOUX	04 93 75 61 02
DAKNOU Raphaël	6, rue Alphonse Karr «Le Palace» 06000 NICE	04 93 87 85 69
DELCOUR-SANCHEZ Christine	118, route de Pégomas Cabinet médical de la Tourache 06130 GRASSE	04 93 40 44 44
DELMOTTE Pierre	93, avenue Cyrille Besset - 06100 NICE	06 20 30 43 59
DELMONT Jean-Marie	42, avenue du Maréchal Foch 06000 NICE	04 93 85 42 07
DER BABIAN SETTANNI Frédéric	1, avenue Franklin Roosevelt 06110 LE CANNET	04 93 43 19 91 06 59 88 76 53
DI VINCENZO Dominique	2, rue Jules Cordier 06540 BREIL-sur-ROYA	04 93 04 44 88
DONADEY Pierre	33, rue du château - 06440 L'ESCARENE	04 93 79 58 50 06 74 95 24 92
DUFFAUD Martine	21, Bd François Grosso - 06000 NICE	04 93 96 98 55 06 10 82 18 74
DUFOUR Virginie	19, ter rue Fodéré - 06300 NICE	04 93 89 50 07
ENRIQUEZ Isabelle	Les Belles Résidences - 12, Bd du 23 août 06530 PEYMEINADE	04 93 66 08 02
FERRIER Renaud	84, rue d'Antibes - 06400 CANNES	04 92 98 60 60 06 09 17 20 06
GALIN Josiane	326, avenue Rhin et Danube 06140 VENCE	04 93 58 84 66
GALY Richard	1279, Bd Courteline – Le Floréal 06250 MOUGINS	04 93 90 01 77
GANASSI Alain	1279, Bd Courteline - 06250 MOUGINS	04 93 90 01 77
GARDON Gilles	7, chemin de la Revouta–Route de Bellet 06200 NICE	06 09 65 08 62
GAUCI Jean-Jacques	7, avenue de Fabron - Entrée A 06200 NICE	04 93 86 62 61
GELOT Jean-Marc	62, chemin de l'Orme - 06130 GRASSE	06 32 14 52 06
GENOUX Erwann	1013, route de l'Aire St Michel 06950 FALICON	04 93 84 48 42
GHAFFAR Habib	14, rue Miron - 06000 NICE	04 93 82 31 01
GHAFFAR Karine	14, rue Miron - 06000 NICE	04 92 07 07 77
GIANNETTINI François-Marie	2, avenue de Verdun 06230 VILLEFRANCHE-sur-MER	04 93 01 70 41
GILARDI Jean-Louis	63, avenue de la Marne 06360 EZE VILLAGE	06 16 82 62 39

GORINI Jean-Pierre	52, rue Gioffredo - 06000 NICE	04 93 85 80 84
GRATTEAU Monique	2, av de Verdun 06230 VILLEFRANCHE-sur-MER	06 80 45 34 76
GRIGORIU Cécilia	29, avenue Jean Médecin - 06000 NICE	04 93 88 02 26 06 48 56 64 21
GROSSO Jean-Antoine	825, chemin de Pierrenchon 06810 AURIBEAU-sur-SIAGNE	04 93 42 20 30 06 32 31 96 39
GUERVILLE Marc-André	22, Bd Risso - 06300 NICE	04 93 56 95 95
GUERVILLE Véronique	22, Bd Risso - 06300 NICE	04 93 56 95 95
HDAIS-ROCLE Hassania	10, rue Trachel - 06000 NICE	04 93 88 88 44 06 60 68 88 44
HOGU Nicolas	15, rue de la République 06500 MENTON	04 93 35 77 35
HUBERT Alain	3, avenue Général de Gaulle 06340 DRAP	04 93 54 27 50
HUBERT Jean-Charles	3, avenue Général de Gaulle 06340 DRAP	09 67 62 27 50
JOLAIN-ROQUE Patrice	La Safranette - 5, chemin François Ferry 06230 VILLEFRANCHE-sur-MER	06 14 63 10 44
KHORSAND Madjid Réza	40, avenue Ste Marguerite - Araucaria Park - Gascogne A - 06200 NICE	04 83 50 75 35
LAFFORGUE Dominique	Espace Sainte-Claire - 10, route de Vence 06570 ST PAUL de VENCE	04 93 32 98 26
LANGLOIS Martine	1755, route des dolines 06560 VALBONNE	04 93 65 25 79
LE GAL-TANCOGNE Nathalie	5, place de Gaulle - 06370 MOUANS SARTOUX	04 93 75 61 02
MAILLER Joachim	1,rue de la Verrerie 06150 CANNES la BOCCA	04 93 47 44 44
MAYCHMAZ Danièle	CDG des Alpes-Maritimes - 33, avenue Henri Lantelme - BP 169 06704 ST Laurent du Var	06 83 22 02 79
MENARD Jean-Marie	5, ave du Principal Pastour 06600 ANTIBES	04 93 34 91 90
MILLER Christine	3, rue Max Barel - 06500 MENTON	04 93 35 35 45
MOUILLE-BLANC Cécile	43, avenue Henri Matisse - 06200 NICE	04 93 71 13 21
OLIVESI Rémy	85, Bd de Cessole - 06000 NICE	04 93 84 10 73
OZOUF Norbert	700, avenue de Tournamy 06250 MOUGINS	04 93 06 09 03
PALEOTTI Louis-Robert	21, Bd François Grosso - 06000 NICE	04 93 96 98 55
PAPA Michel	62, Bd Paul Montel - Escalier D 06200 NICE	04 93 71 28 05
PEJOUAN Thierry	7, rue Raiberti - 06000 NICE	04 93 52 44 84
PERREY du CRAY Christine	Maison médicale - Hôpital Pasteur 30, avenue de la Voie Romaine 06002 NICE CEDEX	06 07 57 70 87
PLANCHARD Jo-Hanna	Hôpital de Cimiez- 4, avenue Reine Victoria - 06000 NICE	04 92 03 44 60
POGGI Dominique	7, Bd de la Madeleine - 06000 NICE	04 93 86 62 85

POIRET Alain	Centre de Gestion Fonction Publique Territoriale 33, avenue Henri Lantelme 06700 ST LAURENT DU VAR	06 38 35 91 86
POURREZ Franck	77, Bd Virgile Barel - 06300 NICE	04 93 31 89 69
RAKOTOARIVONINA Solo	44, avenue Cap de Croix - Les Tilleuls 06100 NICE	04 22 13 58 08
REYNARD Eric	5, avenue Corniglion Molinier 06450 ROQUEBILLIERE	04 83 10 40 07
RINALDI Christian	46, Rue Jean Jaurès - 06400 CANNES	04 93 39 12 19
ROMAND Monique	10, rue Gazan - 06600 ANTIBES	04 93 34 33 33 06 09 11 95 58
ROUQUIER Frédéric	11, rue Cyprien Issaurat 06530 ST CEZAIRE	09 63 68 28 42
ROUSSON Claudette-Catherine	Domaine du Château Vert 806, Chemin de St Claude 06600 ANTIBES	06 07 55 87 00
SAMAK Alexandre	193, Bd de la Madeleine - L'étendard - Bât 11 - 06000 NICE	04 93 44 07 86
SASSARD Frédéric	36, Bd Marinoni 06310 BEAULIEU sur MER	04 93 01 48 80
SAUZE Stéphanie	22, rue Gounod - 06000 NICE	04 93 82 11 22
SICSIC Alain	19, Bd Sadi Carnot - 06110 LE CANNET	04 92 18 16 50
SUF Cathijean	l'Hippocampe - 59, avenue Porte de France - 06500 MENTON	06 07 72 94 64
TERRAMORSI Luc	18, Bd Jean Jaurès - 06300 NICE	06 79 36 67 06
THOURET Brice	1, place St François - 06380 SOSPEL	04 93 04 33 33
TIBONI Louis	27, Bd de Cessole - Le Val d'Or 06100 NICE	04 93 51 52 19 06 80 13 33 66
TOUBOUL Rolland	1, avenue Alfred de Vigny 06100 NICE	06 17 46 27 37
TOURET Bernard	6, rue Rossini - 06000 NICE	04 93 87 21 25
TOUTEL Pierre	67, Bd Gorbella - 06100 NICE	04 93 51 35 33
TRIOLE Jean-Marc	8 bis, Bd du Docteur Roux 06440 L'ESCARENE	04 93 79 50 66 06 62 79 09 70
VALOIS Bruno	1, rue François de May - Le Marina 06310 BEAULIEU-sur-MER	04 93 01 29 07
VIADA Corinne	29, Bd Foch - L'Anthela" 06600 ANTIBES	04 93 34 74 05
VIVONA Patrick	7, Bd Kennedy 06800 CAGNES-sur-MER	04 93 22 97 72
WARDAK Christophe	8 bis, Bd du Docteur Roux 06440 L'ESCARENE	04 93 91 42 66
YANG Chua-Kova	12, route de Valbonne 06110 LE CANNET	06 11 30 95 37
ZAIR Rachel	83/85, Bd de l'Ariane Immeuble Le Richelieu - 06300 NICE	04 93 27 02 07
ZIMMER Christian	19, Bd Victor Hugo 06150 CANNES la BOCCA	06 09 54 03 18
MEDECINE INTERNE		
ESCURE Paul	4, rue Grimaldi - 06000 NICE	04 93 62 26 07

NEPHROLOGUE

BENDINI Jean-Christophe	11, rue Louis Prevel - 06000 NICE	04 93 37 15 19
-------------------------	-----------------------------------	----------------

NEUROLOGUE

DEHAN Nathalie	Fondation LENVAL – 57, avenue de la Californie - 06200 NICE	04 92 03 03 00
----------------	---	----------------

MARCEL Patrick	28, avenue Malausséna - 06000 NICE	04 93 85 23 44 06 79 44 41 58
----------------	------------------------------------	----------------------------------

ONCOLOGUE

PETIT Emmanuel	33, Bd Oxford - 06400 CANNES	04 92 98 40 62
----------------	------------------------------	----------------

SAMAK Raymond	94, ancien chemin de la lanterne 06200 NICE	06 80 45 18 49
---------------	--	----------------

OPHTALMOLOGUE

VIGOT Patrice	4, place Charles de Gaulle - 06000 NICE	04 93 80 40 43
---------------	---	----------------

ORL

AMZALLAG Claude	7, rue Hancy - 06000 NICE	04 93 62 96 40
-----------------	---------------------------	----------------

ORTHOPEDIE

CADOT Philippe	Clinique du Palais 25, avenue Chiris 06130 GRASSE	04 93 40 50 40 04 93 36 69 04
----------------	--	----------------------------------

CIAUDO Oreste	40, Bd Victor Hugo - 06000 NICE	06 09 20 84 77
---------------	---------------------------------	----------------

DAL ZOTTO Hervé	40, Bd Victor Hugo - 06000 NICE	04 93 88 48 32
-----------------	---------------------------------	----------------

FERNANE Mohamed	137, Bd de l'Ariane - 06300 NICE	04 83 39 17 66
-----------------	----------------------------------	----------------

JUGNET Pierre-Marie	8, avenue de Verdun - 06000 NICE	04 97 20 19 19
---------------------	----------------------------------	----------------

MAIRESSE Jean-Louis	23, rue Edouard Béri - 06000 NICE	04 93 62 30 36 06 60 52 30 36
---------------------	-----------------------------------	----------------------------------

PNEUMOLOGIE

ARFI Thierry	2, avenue Clémenceau - 06000 NICE	04 93 88 95 33
--------------	-----------------------------------	----------------

CORCOSTEGUI Maria del Mar	Service de médecine de prévention 35, rue de Paris - 06000 NICE	04 97 13 36 49
------------------------------	--	----------------

LOUIS Stéphan	167, promenade des anglais 06200 NICE	04 93 97 61 61
---------------	--	----------------

MARTIGNE Philippe	5, rue Alexandre Mari - 06300 NICE	04 93 80 87 00
-------------------	------------------------------------	----------------

PIGEARIAS Bernard	3, rue Cronstadt - 06000 NICE	04 93 88 73 93
-------------------	-------------------------------	----------------

PSYCHIATRIE

BENOIT Michel	Service psychiatrie–CHU Pasteur1-30, avenue de la Voie Romaine 06002 NICE CEDEX 1	04 92 03 79 91 06 12 82 81 38
---------------	---	----------------------------------

CARRERE Christian	CSAPA Odyssée Le Centralia 37, Bd Carabacel - 06000 NICE	06 42 11 55 84
-------------------	---	----------------

DOUTRE Jean-Yves	3, avenue de Lyon - 06400 CANNES	06 07 19 68 54
------------------	----------------------------------	----------------

LAY-MACAGNO Marie-Jeanne	31, Bd Raimbaldi - 06000 NICE	06 14 46 13 54
-----------------------------	-------------------------------	----------------

MULINGHAUSEN Patrick	11, rue d'Angleterre - 06000 NICE	04 92 14 46 92
----------------------	-----------------------------------	----------------

NIMESKERN Marc	11, rue d'Angleterre - 06000 NICE	04 92 14 46 95
----------------	-----------------------------------	----------------

ORLER Jean-Baptiste	228, avenue du Général Leclerc 06140 VENCE	04 93 58 82 23 06 63 74 35 47
---------------------	---	----------------------------------

PAGLIUZZA Jacques	L'Elysée Foch - 54, Bd Foch 06600 ANTIBES	04 93 34 77 51 06 22 23 17 31
-------------------	--	----------------------------------

RHUMATOLOGIE		
DE FROMONT Michel	292, avenue de Cannes - Les ormes B 06210 MANDELIEU	04 93 49 03 33 06 13 82 07 20
JUSTAFRE Thierry	2, rue Louis Pastour - 06400 CANNES	04 93 38 66 83
MENJUC Arnold	4, rue St Jean - 06150 CANNES LA BOCCA	04 93 47 76 32
VAN DER SCHUEREN Eve	Clinique St George - 2, avenue de Rimiez Hall 2 - 06100 NICE	06 10 67 26 10
STOMATOLOGUE		
MIRGALET François	15, Bd Joseph Garnier - 06000 NICE	04 93 51 10 21



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail et des solidarités**

Nice, le **20 AVR. 2021**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2021-468
modifiant l'arrêté préfectoral n°2020-742 portant nomination
des membres de la commission de médiation du département des Alpes-Maritimes**

Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** l'article L.441-2-3 du code de la construction et de l'habitation, dans sa rédaction issue de la loi n°2007-290 du 5 mars 2007, instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, modifié par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et la citoyenneté ;
- Vu** les articles R.441-13 et suivants du même code ;
- Vu** le décret n° 2007-1677 du 28 novembre 2007 relatif à l'attribution des logements locatifs sociaux, au droit au logement opposable et modifiant le code de la construction et de l'habitation ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles, notamment son article 4 ;
- Vu** le décret n° 2010-398 du 22 avril 2010 relatif au droit au logement opposable ;
- Vu** le décret n° 2014-116 du 11 février 2014 relatif au droit au logement opposable ;
- Vu** le décret n° 2016-751 du 6 juin 2016 relatif aux conditions d'agrément des sociétés d'économie mixte exerçant une activité de construction et de gestion de logements sociaux ;
- Vu** le décret n° 2017-834 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions modifiant le code de la construction et de l'habitation en matière de demande et d'attribution de logement social ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2007 portant création de la commission de médiation du département des Alpes-Maritimes ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021-246 du 19 février 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Alpes-Maritimes ;
- Vu** l'arrêté du Premier ministre en date du 22 mars 2021 portant nomination de Monsieur François DELEMOTTE en qualité de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités des Alpes-Maritimes ;
- Vu** l'arrêté n°2020-742 du 14 octobre 2020 portant nomination des membres de la commission de médiation du département des Alpes-Maritimes ;

Vu la proposition de candidature formulée par l'ARHLM PACA en date du 4 février 2021 pour qu'un membre suppléant supplémentaire puisse siéger en tant que représentant des organismes HLM ;

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités des Alpes-Maritimes,

ARRÊTE

Article 1er : L'article 1 de l'arrêté n°2020-742 est modifié comme suit :


3°) collège des représentants des organismes bailleurs sociaux, des organismes œuvrant dans le département intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé, des organismes œuvrant dans le département chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un logement de transition, d'un foyer-logement ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale :

- un représentant des organismes d'habitations à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte agréées en application de l'article L. 481-1 œuvrant dans le département :

- **titulaire** : Mme Marie-Laure MURCIA, cheffe de service gestion locative (Côte d'Azur Habitat)
- **suppléants** : Mme Nathalie FRANCOIS, chargée du traitement de la demande (Côte d'Azur Habitat)
Mme Patricia LEBON, chargée de commercialisation (Logis Familial)
Mme Véronique MACAGNO, adjointe au directeur territorial, responsable de gestion locative et sociale (Logirem)
Mme Patricia REZZAK, directrice adjointe (CDC Habitat Social)
M. Pierre SININGE, directeur de l'agence de Nice (Erlia)

Les autres articles demeurent inchangés.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités des Alpes-Maritimes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié ainsi qu'aux membres de la commission et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Le Préfet des Alpes-Maritimes
4352

Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

La directrice régionale

ARRÊTÉ

Portant subdélégation de signature à M. Luc Albouy

responsable de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine des
Alpes-Maritimes

Vu le code de l'Urbanisme ;

Vu le code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code du Patrimoine ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions de l'Etat modifiée, complétée par la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des Directions régionales des affaires culturelles ;

Vu le décret du 24 avril 2019 portant nomination de M. Bernard GONZALEZ, en qualité de préfet des Alpes-Maritimes (hors classe) ;

Vu l'arrêté de la ministre de la culture du 4 janvier 2021 portant nomination de Mme Bénédicte LEFEUVRE, directrice régionale des affaires culturelles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mars 2021 donnant délégation de signature à Mme Bénédicte LEFEUVRE directrice régionale des affaires culturelles ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes.

ARRÊTE

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée à M. Luc ALBOUY, architecte urbaniste général de l'Etat, architecte des bâtiments de France, responsable de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Alpes-Maritimes, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences les actes et décisions suivants :

Monuments historiques - Immeubles

Décision d'autorisation ou refus de travaux sur les immeubles situés dans le champ de visibilité d'un immeuble monument historique classé ou inscrit non soumis à formalité au titre du Code de l'Urbanisme	Art. L.621-32 et R 621-96 du Code du Patrimoine Art. R 422-2 du Code de l'Urbanisme Art. 52 du décret n° 2007-487 du 30 mars 2007
---	---

Sites

Avis préalable sur demande de travaux en site inscrit hors permis de démolir	Art. L 341-1, L. 341-7, L. 341-10 du code de l'Environnement Art. L. 630-1 du code du Patrimoine
Décision d'autorisation ou de refus de travaux en site classé, champ déconcentré	Art. R. 341-9 du code de l'Environnement Art. R. 341-10 du code de l'Environnement Art. R. 341-11 du code de l'Environnement

Publicité, Enseignes

Autorisations d'enseignes	Art. L. 581-6, L. 581-8 et 9, L. 581-44, R. 581-9 à R. 581-21 du code de l'Environnement
---------------------------	---

Article 2 : En cas d'empêchement de M. Luc Albouy, subdélégation de signature est attribuée dans le cadre de ses attributions et compétences à M. Mathieu Perrin, architecte urbaniste de l'Etat, adjoint au chef de service.

Article 3 : Sons exclus de la présente délégation :

- . les conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'Etat,
- . les instructions ou circulaires adressées aux collectivités territoriales,

. les lettres d'observations valant recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité,

. les courriers adressés aux ministres et aux parlementaires.

Article 4 : Toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté, qui entrera en vigueur à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs sont abrogées.

Article 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Martimes.

Article 6 : Le secrétaire général de la DRAC est chargé de l'exécution du présent arrêté et de l'inscription au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Aix-en-Provence, le 20 AVR. 2021


Bénédicte LEFEUVRE

PRÉFET DES ALPES MARITIMES

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Service Biodiversité, Eau et Paysages

**Arrêté portant dérogation à la réglementation
relative aux espèces protégées**

Le Préfet des Alpes Maritimes

N° 2021-470

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.411-1, L.411-2 4°, L.415-3 et R.411-1 à R.411-14,
- VU l'arrêté interministériel du 19 février 2007 modifié, fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore protégées,
- VU l'arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,
- VU l'arrêté du 18 décembre 2014 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations à l'interdiction de capture de spécimens d'espèces animales protégées peuvent être accordées par les préfets pour certaines opérations pour lesquelles la capture est suivie d'un relâcher immédiat sur place,
- VU la demande de dérogation déposée par le Laboratoire d'écologie alpine, composée du formulaire CERFA n°13616*01, daté du 12 janvier 2021 et de ses pièces annexes,
- VU l'avis du directeur du parc national du Mercantour en date du 25 mars 2021,

Considérant, l'intérêt scientifique de l'étude projetée, en vue de la connaissance et de la conservation d'une espèce protégée de papillon diurne,

Sur proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

ARRETE

Article 1 : Identité du bénéficiaire de la dérogation

Le Laboratoire d'écologie alpine, 2233 rue de la Piscine, 38 400 Saint-Martin d'Hères et ses mandataires, Laurence Despres, coordinatrice, Cécile Lemarchand, Guillaume Labeyrie, Pierre Desriaux et Mathieu de Lamarre.

Article 2 : Nature de la dérogation

Le bénéficiaire et ses mandataires sont autorisés à capturer au filet au total 30 imagos de l'espèce *Parnassius apollo* sur le territoire départemental et à leur prélever une patte centrale avant de les relâcher immédiatement sur le lieu de prélèvement.

Pour les captures se déroulant au sein du périmètre du parc national du Mercantour, les bénéficiaires :

- informeront préalablement chaque secteur concerné du parc des dates de leur venue et des sites de capture. De cette manière, les agents du parc pourront intégrer ces éléments dans leur prévisionnel de surveillance, porter à la connaissance des scientifiques concernés les circonstances et événements locaux pouvant affecter les conditions d'accès aux sites et, le cas échéant, répondre aux éventuelles interrogations des tiers ;
- garantiront une traçabilité des prélèvements effectués et tiendront à cet effet un registre mentionnant et caractérisant chaque capture (sexe, date, localité précise, prélèvement effectué...) ;
- prendront l'attache du système d'information du parc national pour les modalités d'intégration directe à l'outil geonature, de l'ensemble des données récoltées au cours des campagnes de terrain ;
- transmettront au parc l'ensemble des publications et outils de communication scientifiques produits à l'issue de cette étude ;
- n'envisageront pas d'effectuer leurs prospections et captures à l'intérieur de la zone réglementée des gravures rupestres des Merveilles et de Fontanalbe, sauf à solliciter formellement auprès du parc une autorisation dérogatoire de circulation pédestre au sein de ces zones ;
- n'envisageront pas d'effectuer leurs prospections et captures au sein du périmètre de la réserve intégrale de Roche Grande (commune d'Entraunes) et de la réserve biologique intégrale de la Tellière (commune d'Uvernet-Fours) ;
- si nécessaire, solliciteront également auprès du parc les autorisations individuelles de circuler et stationner en véhicule terrestre motorisé sur les pistes situées en cœur de parc.

La présente dérogation vaut autorisation de transport du matériel biologique entre le lieu de prélèvement et les locaux du Laboratoire d'écologie Alpine.

La présente dérogation ne dispense pas d'autres accords ou autorisations qui pourraient être par ailleurs nécessaires pour la réalisation de l'opération, notamment l'autorisation des propriétaires des sites concernés.

Article 3 : Durée de validité de l'autorisation

La présente dérogation est accordée pour les années 2021 à 2023.

Article 4 : Suivi

Sous réserve des dispositions spécifiques prévues à l'article 2, le demandeur rendra compte à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PACA sous la forme d'un rapport de synthèse, des conditions d'exécution de la présente dérogation.

Les données d'inventaire d'espèces animales ou végétales seront versées au système d'information sur la nature et les paysages (base régionale SILENE) par le bénéficiaire.

Article 5 : Mesures de contrôle

La mise en œuvre du présent arrêté peut faire l'objet de contrôle par les agents chargés de constater les infractions mentionnées à l'article L.415-3 du code de l'environnement.

Article 6 : Sanctions

Le non-respect du présent arrêté est puni des sanctions définies à l'article L.415-3 du code de l'environnement.

Article 7 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Nice, dans un délai de deux mois dans les conditions de l'article R.421-1 du code de justice administrative à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 8 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture des Alpes maritimes et la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PACA sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes maritimes.

Fait à Nice, le 26 AVR 2011

Le Préfet des Alpes-Maritimes

CAB 352

Bernard GONZALEZ



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités
Bureau de la sécurité et de l'ordre public
Pôle sécurité, ordre public
et prévention de la délinquance**

Réf. : 2021 - 467

Nice, le 26 avril 2021

ARRÊTÉ

**portant modification de l'avance accordée à la régie d'avances
instituée auprès de la direction départementale de la sécurité publique
des Alpes-Maritimes pour le paiement des frais de mission et frais de police**

**Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 avril 1994 instituant auprès de la direction départementale de la sécurité publique des Alpes-Maritimes une régie d'avances pour le paiement des frais d'enquête et de surveillance, des frais de mission et frais de police modifié par l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2014 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté modificatif du 17 décembre 2014 portant modification de l'avance accordée à la régie d'avances instituée auprès de la direction départementale de la sécurité publique des Alpes-Maritimes pour le paiement des frais de mission et frais de police ;

Vu l'avis conforme de monsieur le directeur régional des finances publiques en date du 19 avril 2021 ;

Sur proposition de monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes et de madame le contrôleur général, directrice départementale de la sécurité publique :

ARRÊTE

Article 1er : L'article 1 de l'arrêté préfectoral modificatif du 17 décembre 2014 est modifié comme suit :

Le montant maximum de l'avance à consentir mensuellement destinée au paiement de ces dépenses est fixé à la somme de 3 500 € (trois mille cinq cents euros).

Article 2 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral modificatif du 17 décembre 2014 est modifié comme suit :

Le complément de l'avance à consentir annuellement au régisseur pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre est fixé à la somme de 10 000 € (dix mille euros).

Article 3 : Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Alpes-Maritimes, monsieur le directeur régional des finances publiques, madame le contrôleur général, directrice départementale de la sécurité publique des Alpes-Maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le sous-préfet, directeur de cabinet
CABINET



Benoît HUBER



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nice, le 23 avril 2021

ARRÊTÉ N° 2021- 469
Portant renouvellement des membres
de la commission départementale consultative des gens du voyage

Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

VU le décret n°2001-540 du 25 juin 2001 modifié relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gents du voyage ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs du Préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 24 avril 2019 portant nomination de M. Bernard Gonzalez, préfet, en qualité de préfet des Alpes-Maritimes (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-478 du 2 juillet 2018 portant composition de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : L'arrêté préfectoral n° 2018-478 du 2 juillet 2018 portant composition de la commission départementale consultative des gens du voyage du département des Alpes-Maritimes est modifié comme suit :

ARTICLE 2 : La composition de la commission consultative des gens du voyage du département des Alpes-Maritimes est arrêtée comme suit :

1/ Représentants des services de l'État désignés par le préfet

- le directeur départemental des territoires et de la mer, ou son représentant ;
- le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités, ou son représentant ;
- le commandant du groupement de gendarmerie, ou son représentant ;
- l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale ou son représentant ;

2/ Représentants désignés par le conseil départemental des Alpes-Maritimes

Titulaires :

- Madame Marie-Rose Benassayag, vice-présidente du conseil départemental ;
- Madame Anne Sattonnet, vice-présidente du conseil départemental ;
- Madame Michèle Paganin, conseillère départementale ;
- Monsieur Joseph Ségura, conseiller départemental ;

Suppléants :

- Madame Anne-Marie Dumont, vice-présidente du conseil départemental ;
- Madame Josiane Piret, vice-présidente du conseil départemental ;
- Madame Vanessa Siegel, vice-présidente du conseil départemental ;
- Monsieur Charles Scibetta, conseiller départemental ;

3/ Représentant des communes désigné par l'association des maires des Alpes-Maritimes

Titulaire :

M. Pierre BORNET, Maire de Cabris

Suppléant :

M. Christophe LUPI, Adjoint au Maire de Gattières

4/ Représentants des établissements publics de coopération intercommunale, dont la Métropole de Nice-Côte d'Azur, proposés par l'association des maires des Alpes-Maritimes

Titulaires :

M. Jérôme VIAUD, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, Maire de Grasse

M. Jean-Jacques CARLIN, Conseiller Métropolitain Nice Côte d'Azur, Maire de Saint-André-de-la-Roche

M. Yves GILLI, Conseiller Métropolitain Nice Côte d'Azur, Maire d'Utelle

Suppléants :

M. Yvan SKOTTUBA-STEPAN, Conseiller Municipal délégué au Permis de Construire et à la Transition Ecologique à la Mairie de Cagnes-Sur-Mer

Monsieur Didier TEALDI, Adjoint en charge de la sécurité, des travaux et aménagements urbains à la Mairie de Vence

M. Yves CHESTA, Adjoint en charge des travaux à la Mairie du Rouret

5/ Représentant proposé par la caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes

Titulaire :

-Monsieur Philippe Pineau Vallin, administrateur de la CAF ;

Suppléante :

-Madame Sabrina Slavino Nettis, administratrice de la CAF ;

6/ Représentant proposé par la caisse régionale MSA de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Titulaire :

-Monsieur Michel Cerutti, administrateur de la MSA ;

Suppléant :

-Monsieur Pierre Ricordi, administrateur de la MSA ;

7/ Représentants désignés en qualité de personnalité qualifiées, proposés par les associations représentatives des gens du voyage

-Monsieur Désiré Vermeersch, président de l'Association sociale, nationale, internationale des Tsiganes (ASNIT) ;

-Madame Nelly Debart, présidente de l'Association nationale des Gens du Voyage catholiques ;

-Monsieur Mickaël Chanot, responsable du Comité des Tsiganes de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;

-Monsieur Sacha Zanko responsable de l'association Tchatchipen .

Les personnalités qualifiées représentant les associations représentatives des gens du voyage peuvent se faire représenter par un suppléant de leur choix.

ARTICLE 3 : La commission est présidée conjointement par le préfet et par le président du conseil départemental ou par leurs représentants.

Le mandat des membres de la commission est de 6 ans. Il peut être renouvelé. Il prend fin si son titulaire perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné. Celui-ci est alors remplacé dans un délai de trois mois pour la durée du mandat restant à courir. Il en va de même en cas d'empêchement définitif, de démission ou de décès d'un membre de la commission.

ARTICLE 4 : La commission se réunit au moins deux fois par an sur convocation conjointe de ses deux présidents ou à l'initiative de l'un d'entre eux ou sur demande d'un tiers de ses membres.

ARTICLE 5 : La commission siège valablement si la moitié de ses membres sont présents. Ses délibérations sont adoptées à la majorité absolue des membres présents. En cas de partage égal des voix, l'avis ou la proposition est réputé avoir été adopté. Lorsque le quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion doit être convoquée dans le délai d'un mois. Dans ce cas, la commission siège valablement quelque soit le nombre de membres présents.

ARTICLE 6 : La commission peut entendre toute personne dont elle estime l'audition utile.

ARTICLE 7 : La commission peut créer en son sein un comité permanent chargé d'animer, de coordonner et de suivre l'élaboration et la mise en œuvre des prescriptions du schéma. Il prépare les réunions de la commission.

La commission peut créer aussi un ou des groupes de travail thématiques qui peuvent porter sur plusieurs domaines de compétence ou sur un territoire déterminé.

Le comité permanent ainsi que chaque groupe de travail constitué comprennent au moins une personnalité mentionnée au « d » de l'article 1^{er} du décret 2017-921 du 9 mai 2017 et peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures à la commission.

ARTICLE 8 : Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète chargée de mission, le directeur départemental des territoires et de la mer, le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée aux membres de la commission.

Le préfet,


Bernard GONZALEZ

S O M M A I R E

A.R.S	PACA.....	2
	Delegation Departementale des AM.....	2
	Sante.....	2
	Designation medecins agrees des AM.....	2
D.D.I.....		11
	DDETS Alpes-Maritimes.....	11
	Logement.....	11
	AP 2021.468 Nom.mbres com.mediation des AM modif.....	11
Direction regionale.....		13
	D.R.A.C.....	13
	Delegation Subdeleg. signature pouvoir procuration designat.....	13
	UDAP Subdelegation M. Luc Albouy.....	13
	DREAL PACA.....	16
	Environnement.....	16
	AP 2021.470 Derogation reglementation especes protegees.....	16
Prefecture des Alpes-Maritimes.....		19
	Direction des Securites.....	19
	Regie Etat - Recettes - Nominat. Regisseur - Modificat.....	19
	AP 2021.467 Regie Avances DDSP modif.avance accordee.....	19
	SPCM.....	21
	politique de la ville.....	21
	AP 2021.469 Renouv.mbres CD consultative Gens du Voyage.....	21

Index Alphabétique

AP 2021.467 Regie Avances DDSP modif.avance accordee.....	19
AP 2021.468 Nom.mbres com.mediation des AM modif.....	11
AP 2021.469 Renouv.mbres CD consultative Gens du Voyage.....	21
AP 2021.470 Derogation reglementation especes protegees.....	16
Designation medecins agrees des AM.....	2
UDAP Subdelegation M. Luc Albouy.....	13
D.R.A.C.....	13
DDETS Alpes-Maritimes.....	11
DREAL PACA.....	16
Delegation Departementale des AM.....	2
Direction des Securites.....	19
SPCM.....	21
A.R.S PACA.....	2
D.D.I.....	11
Direction regionale.....	13
Prefecture des Alpes-Maritimes.....	19